

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Juin 2018

7505

■ **Approbation de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement relative à l'Axe Littoral sens Nord-Sud à Marseille (2ème arrondissement).**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'opération Axe littoral sens Nord-Sud consistait notamment à démolir le viaduc autoroutier au droit des Docks et à construire le tunnel de la Joliette sous la voie des quais, jusqu'au tunnel sous le Vieux-Port, a permis la reconquête de la façade littorale notamment dans le périmètre de la ZAC de la Cité de la Méditerranée,

Pour mener à bien cette opération structurante, par délibération n° VOI 4/218/B du 16 mai 2003, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint en vue de désigner un Maître d'Œuvre chargé des missions de conception et de suivi de réalisation de l'ouvrage.

Le groupement ARCADIS ESG / SMM / EGIS ROUTE SCETAURROUTE / André MASCARELLI a été attributaire du marché.

A l'issue de l'exécution du marché, le titulaire a transmis au Maître d'Ouvrage un décompte final incluant des rémunérations complémentaires.

Une séance de conciliation s'est tenue au CCIRAL le 22 février 2018. A l'issue de cette séance, le CCIRAL a rendu un avis notifié aux parties, aux termes duquel le protocole transactionnel prévoit un versement de 694 014,88€ TTC.

Par délibération VOI 001-152/12/CC en date du 13 février 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la revalorisation de l'opération Euromed - Axe littoral Nord/Sud pour un montant de 15 000 000€ faisant ainsi passer celle-ci à 150 000 000€ TTC.

Par délibération FCT 001-557/12/CC en date du 26 octobre 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le vote du Budget Supplémentaire 2012 dans lequel l'opération Axe littoral Nord/Sud a été revalorisée pour un montant de 2 300 000€ la portant à 152 300 000€ TTC.

Ainsi, l'opération d'investissement n° 2006102400 Axe littoral Nord/Sud, d'un montant de 152 300 000€ TTC inscrite au budget Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme n° 141082BP du programme 08 doit être révisée pour un montant de 350 000€. Cette revalorisation porte le montant final de l'opération à 152 650 000€, permettant le règlement du protocole transactionnel et le solde de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 juin 2018.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision portant le montant total à 152 650 000€ TTC afin de permettre de solder cette opération d'investissement ;
- Qui convient de procéder à l'affectation de la révision portant l'opération au montant total de 152 650 000€ TTC.
- Qu'il est nécessaire sur l'exercice budgétaire en cours d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n° 2006102400 Axe littoral Nord/Sud pour un montant de 350 000€ TTC rattachée à l'autorisation de programme n° 141082BP du programme 08 du Territoire Marseille-Provence.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 du Territoire Marseille Provence - Nature 4581061024 - Sous-politique C360 – Fonction 851 de l'opération n°2006102400 selon l'échéancier suivant :

- CP 2018 : 700 000€

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA RÉVISION DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'AXE LITTORAL SENS NORD-SUD À MARSEILLE (2ÈME ARRONDISSEMENT).

L'opération Axe littoral sens Nord-Sud consistait notamment à démolir le viaduc autoroutier au droit des Docks et à construire le tunnel de la Joliette sous la voie des quais, jusqu'au tunnel sous le Vieux-Port, a permis la reconquête de la façade littorale notamment dans le périmètre de la ZAC de la Cité de la Méditerranée,

Pour mener à bien cette opération structurante, par délibération n° VOI 4/218/B du 16 mai 2003, le Bureau de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint en vue de désigner un Maître d'Œuvre chargé des missions de conception et de suivi de réalisation de l'ouvrage.

Le groupement ARCADIS ESG / SMM / EGIS ROUTE SCETAUROUTE / André MASCARELLI a été attributaire du marché.

A l'issue de l'exécution du marché, le titulaire a transmis au Maître d'Ouvrage un décompte final incluant des rémunérations complémentaires.

Une séance de conciliation s'est tenue au CCIRAL le 22 février 2018. A l'issue de cette séance, le CCIRAL a rendu un avis notifié aux parties, aux termes duquel le protocole transactionnel prévoit un versement de 694 014,88€ TTC.

Par délibération VOI 001-152/12/CC en date du 13 février 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la revalorisation de l'opération Euromed - Axe littoral Nord/Sud pour un montant de 15 000 000€ faisant ainsi passer celle-ci à 150 000 000€ TTC.

Par délibération FCT 001-557/12/CC en date du 26 octobre 2012, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le vote du Budget Supplémentaire 2012 dans lequel l'opération Axe littoral Nord/Sud a été revalorisée pour un montant de 2 300 000€ la portant à 152 300 000€ TTC.

Ainsi, l'opération d'investissement n° 2006102400 Axe littoral Nord/Sud, d'un montant de 152 300 000€ TTC inscrite au budget Territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme n° 141082BP du programme 08 doit être révisée pour un montant de 350 000€. Cette revalorisation porte le montant final de l'opération à 152 650 000€, permettant le règlement du protocole transactionnel et le solde de l'opération.